

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

ZONAGE

- +++ limite communale
- limite de zone
- UB1 désignation de la zone

EMPLACEMENTS RESERVES

- 8 A : voie ou passage public à créer
- A : chemin piéton à créer
- 8 B : voie ou passage public à élargir
- C : ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert
- B 3 numéro d'opération

AUTRES DISPOSITIONS

- 15 reculement et cote depuis axe



Commune de
WINTZENHEIM-KOCHERSBERG
Département du Bas-Rhin

PLAN LOCAL
D'URBANISME



5. PLAN DE ZONAGE N° 1

Modification simplifiée n°1
Dossier approuvé
Echelle : 1 / 2 000
Novembre 2011

AGENCE DE DEVELOPPEMENT
ET D'URBANISME
DE L'AGGLOMERATION
STRASBOURGEOISE
9, Rue Brûlée - CS 80047
67002 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 21 49 00
Fax 03 88 75 73 42
www.adeus.org
E-mail : adeus@adeus.org

